

Image not found or type unknown



Atteinte a ma vie privée ?

Par **HRV2B**, le **17/03/2008** à **16:31**

je suis divorcé depuis 13ans papa de 2 enfants et seropositif depuis 11ans , j attendais la majorité de mon fils pour lui dire mon soucis de santé , or mon ex femme s'est permise et cela sans mon autorisation , sans me consulter au préalable d 'annoncer ma seropositivité a mon fils . rnen avait elle le droit ? rnelle a porté atteinte a ma vie privée , ais je le droit de porter plainte contre elle ? si oui quelle est la demarche a suivre et ais-je droit a l aide judiciaire ayant un petit salaire ?

Par **Visiteur**, le **17/03/2008** à **21:19**

Bonjour,
Très délicat comme problème, personnellement, je ne peux que vous conseiller d'aller vous informer auprès de l'aide juridique de votre ville ou départementale.